

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL19\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Vote des taux 2018  
des impositions locales

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date de convocation  
03 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2018

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi de Finances ;

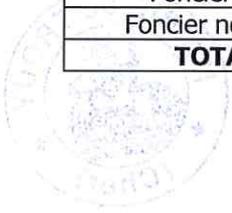
Vu la notification définitive des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices au travers de l'état n° 1259 valable pour 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la commission Finances de synthèse déroulée le 20 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :



	<b>Taux N-1 2017</b>	<b>Taux N 2018</b>	<b>Bases N 2018</b>	<b>Produit N 2018</b>
Taxe d'Habitation	14.61	14.76	4 204 000	620 346
Foncier Bâti	26.38	26.64	2 519 000	671 157
Foncier non bâti	59.37	59.96	109 200	65 480
<b>TOTAL</b>				<b>1 356 984</b>

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL20\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet :**

Affectation des  
résultats 2017 du  
Budget annexe du  
« Bâtiment  
commercial »

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date de convocation  
03 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2017

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil municipal délibère et :

- **AFFECTE**, avant adoption du compte administratif 2017 de l'entité annexe « Bâtiment Commercial », le résultat 2017 comme suit :

**POUR MÉMOIRE**

DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	15 922.36
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	2 993.15
VIREMENT à la section d'investissement	16 517.00

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.17)**

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.17	24 056.93
DEFICIT d'investissement au 31.12.17	16 510.66

**Solde disponible affecté comme suit :**

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement	16 510.66
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	7 546.27

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL21\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Affectation des  
résultats 2017 du  
Budget « Résidences  
Séniors-Acacias »

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

**Nombre de conseillers**

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil municipal délibère et :

- **AFFECTE**, avant adoption du compte administratif 2017 de l'entité annexe « Résidences Séniors-Acacias », le résultat 2017 comme suit :

**POUR MÉMOIRE**

DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	0.00
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	0.00
VIREMENT à la section d'investissement	NÉANT

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.17)**

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.17	0.00
EXCEDENT d'investissement au 31.12.17	9 598.30

**Solde disponible affecté comme suit :**

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement	NÉANT
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	0.00

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL22\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Affectation des  
résultats 2017 du  
Budget principal

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

**Nombre de conseillers**

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil municipal délibère et à la majorité :

- **AFFECTE**, avant adoption du compte administratif 2017 de l'entité principale de la Commune, le résultat 2017 comme suit :

**POUR MÉMOIRE**

DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	108 802.89
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	454 489.29
VIREMENT à la section d'investissement	603 275.00

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.17)**

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.17	868 894.39
DEFICIT d'investissement au 31.12.17	222 236.65

**Solde disponible affecté comme suit :**

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement après comptabilisation des restes à réaliser	471 833.65
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	397 060.74

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL23\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Vote du Budget 2018  
de l'entité annexe  
« Bâtiment  
Commercial »

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date de convocation

03 avril 2018

Date d'affichage

13 avril 2017

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation effectuée par Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires, préparés lors des commissions finances,

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2018 de l'entité annexe « Bâtiment commercial », tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **34 521.27 €** et **33 656.66 €**,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application 2016-834 et 2016-841 viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2018 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget annexe « Bâtiment commercial » 2018.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL24\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Vote du Budget 2018  
de l'entité annexe  
« Résidence Séniors-  
Acacias»

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date de convocation

03 avril 2018

Date d'affichage

13 avril 2017

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation effectuée par Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires, préparés lors des commissions finances,

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2018 de l'entité annexe « Résidences Seniors », tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **439 238 €** et **385 713 €**,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application 2016-834 et 2016-841 viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2018 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le Budget annexe « Résidence Séniors-Acacias » 2018.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL25\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Vote du Budget 2018  
de l'entité principale  
« Commune »

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

**Nombre de conseillers**

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation effectuée par Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires, préparés lors des commissions finances,

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget 2018 de l'entité principale de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **3 302 525 €** et **1 450 612 €**,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application 2016-834 et 2016-841 viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2018 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget principal de la commune 2018.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL26\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

État des subventions  
accordées au titre  
de 2018

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date de convocation  
03 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2017

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire précise que la subvention contribue au soutien de la vie associative. Son attribution est subordonnée à la demande sur projet et à un certain nombre de critères tels que l'activité de l'association, son nombre d'adhérents, sa date de formation, ses bilans financiers et propose au Conseil municipal d'émettre le souhait que les associations locales prévoient l'organisation de leurs manifestations au sein même de la Commune.

Monsieur le Maire informe que le montant des subventions inscrit à l'article 6574 du BP 2018 s'élève à un montant total de 11 729 €, comprenant les subventions déjà approuvées par le Conseil municipal dont notamment la participation de la Ville en direction des familles dans le cadre des classes de neige organisées par les écoles élémentaires de Trouy (bourg et nord) et la subvention exceptionnelle à l'ES Trouy pour financer la plus-value écologique de l'achat du minibus.

Les subventions seront versées **en totalité au 15/05/2018 sous réserve de la réalisation du projet (voyage, sorties scolaires ...)**. Toutefois, les subventions supérieures à 150,00 € seront versées par moitié au plus tard le 30 juin 2018 et le 30 novembre 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions telles que ci-après ;
- **DIT** que ces subventions sont inscrites à l'article 6574 du BP 2018.

<b>ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES - FESTIVITÉS/LOISIRS</b>	
ATELIER DES COULEURS	200
COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE	150
GPE	100
MUSICA'DANSE	600
<b>TOTAL 1</b>	<b>1050</b>
<b>ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES SPORTIVES</b>	
E.S.Trouy	3000
E.S.Trouy vétérans	300
E.S.Trouy pétanque	400
Trouy Tennis Club	150
Judo	250
<b>TOTAL 2</b>	<b>4100</b>
<b>ÉCOLES TRUCIDIENNES</b>	
Maternelle L'Envol	400
Maternelle Graine d'artistes	400
Elémentaire Talleries	400
Elémentaire Bourg	400
<b>TOTAL 3</b>	<b>1600</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Bibliothèque	150
SBPA	200
VIE LIBRE	50
US FLORENTEISE	200
<b>TOTAL 4</b>	<b>600</b>
<b>TOTAL 1+2+3+4</b>	<b>7 350</b>
<b>POUR MEMOIRE SUBVENTIONS DEJA VOTEES</b>	
CLASSES DE NEIGE Nord et Bourg	856 + 1843 = 2 699
Subvention complémentaire achat mini bus plus-value écologique	1 080
<b>TOTAL 5</b>	<b>3 779</b>
<b>RESERVE</b>	<b>600</b>
<b>TOTAL GENERAL (compte 6574)</b>	<b>11 729</b>

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL27\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Cotisation à  
l'Association des  
Maires du Cher

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date de convocation  
03 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2017

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire fait part à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de l'état des cotisations 2018 présenté par l'association des Maires du Cher et de France pour un montant de **718.11 €** ;

Dont,

- > 72.00 € au titre de l'association des Maires du Cher,
- > 646.11 € au titre de l'association des Maires de France.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la cotisation 2018 telle que susvisée, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2018, section de fonctionnement, article 6281.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO



**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL28\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**  
Cotisation au SDE 18

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Date de convocation**  
03 avril 2018

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

**Date d'affichage**  
13 avril 2017

**Nombre de conseillers**  
En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :** Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que la ville de Trouy fait partie des Collectivités adhérentes au SDE 18 et qu'elle lui a transféré la maintenance et les travaux d'éclairage public ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les contributions 2018 énumérées dans le tableau récapitulatif ci-après, lesquelles seront imputées sur le Budget communal primitif 2018, section de fonctionnement, article 65541.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

## APPLICATION POUR LA VILLE DE TROUY

**Inventaire valable pour la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

**Population totale : 4 061 habitants**

**Une borne de recharge pour véhicule électrique en service**

**877 lanternes réparties en 846 simples, 14 doubles et 17 supports à LED**

Intitulé contribution	Application pour Trouy	Prix unitaire	Montant	Appel à versement
De base au titre compétences obligatoires	Oui	1 € / habitant par an	<b>4 061 €</b>	AVRIL 2018
Compétence optionnelle « éclairage public »	Oui	2 € / habitant par an	<b>8 122 €</b>	AVRIL 2018
Numérisation du Cadastre et SIG	Oui selon forfait complet	0.50 € /habitant par an	<b>2 030.50 €</b>	AVRIL 2018
Maintenance éclairage public	Oui 846 lanternes simples 14 lanternes doubles 0 lanternes triples et + 17 éclairages à LED	Forfait 20 € Forfait 18 € Forfait 16 € Forfait 5 €	<b>17 257 €</b>	SEPTEMBRE 2018
Contribution au titre des infrastructures de recharge des véhicules électriques	Oui, sur la base d'une borne	Forfait annuel de 450 € par borne, au prorata du temps de mise en service	<b>450 €</b>	AVRIL 2018
Compétence optionnelle « éclairage public allégé »	Non			
Diagnostic éclairage public	Oui	En fonction des demandes de travaux de la Ville	<b>50 %</b>	
Maîtrise énergie	Non			

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL29\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Participation financière  
de la Ville au FSL  
(Fonds Solidarité  
Logement) au titre de  
2018

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date de convocation

03 avril 2018

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Date d'affichage

13 avril 2017

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

Nombre de conseillers

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que le Fonds de Solidarité pour le logement et pour l'eau a été initialement mis en place par le préfet dans le cadre du plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées (P.D.A.L.P.D.), auquel les communes ont été associées dès 2002 ;

Considérant que dans le cadre des lois de décentralisation, ce fonds a été en 2004 transféré au Conseil général ;

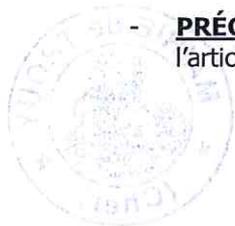
Considérant que ce fonds regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone ;

Considérant que la ville de TROUY participe depuis 2002 à ce fonds ;

Monsieur le Maire propose donc de reconduire par ailleurs ce partenariat en fixant le Fonds de solidarité au logement, l'eau et téléphone à 2 000 € au titre de l'exercice 2018;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle contribution financière 2018 pour un montant total de 2 000 € au Fonds de solidarité pour le logement l'eau et téléphone ; laquelle sera versée auprès du Conseil Général ;
- **PRÉCISE** que cette contribution financière a été inscrite dans le cadre du Budget Primitif 2018 à l'article 6718 du chapitre 67.



Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL30\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**  
Acquisitions inférieures  
au seuil des 500 € HT

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Date de convocation  
03 avril 2018

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date d'affichage  
13 avril 2017

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :** Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Budget primitif 2018, notamment en section d'investissement, article 218, s'agissant des acquisitions de matériel et de mobilier ;

Considérant que certaines acquisitions seront inférieures au prix unitaire HT de 500 € ;

Monsieur le Maire propose de maintenir ces prévisions de dépenses en section d'investissement dès lors que leur durée d'amortissement ou de vie et leur inscription à l'inventaire communal le justifient, la liste des biens meubles concernés au titre de l'exercice 2018 est :

- Mobilier et matériel scolaire,
- Mobilier et matériel bureautique,
- Mobilier et matériel technique.

En cas de besoin, cette délibération pourra être complétée par délibération expresse.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** en conséquence l'imputation de certaines dépenses d'acquisitions, inférieures à 500 € HT, en section d'investissement dans les conditions susvisées.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO



**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL31\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Actualisation de  
l'autorisation de  
programme et crédits  
de paiements (AP/CP)  
« N°01-2016, pour  
travaux de voirie »

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Nombre de conseillers**

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 31/03/2016, portant instauration d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour « travaux de voirie » ;

Vu la délibération du 22/11/2016, adoptée dans le cadre du Budget supplémentaire 2016 de la Commune ;

Vu la délibération du 04/04/2017, adoptée dans le cadre du Budget primitif 2017 de la Commune ;

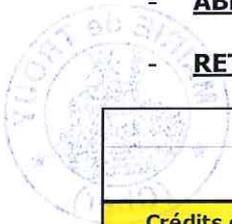
Vu la délibération du 14/11/2017, adoptée dans le cadre du Budget supplémentaire 2017 de la Commune, ayant porté ajustement définitif des derniers règlements opérés au cours de l'exercice comptable 2017 ;

Vu le Budget primitif 2018 adopté lors de cette même séance et statuant sur la fin de l'opération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- **ABROGE** la délibération du 14/11/2017 et à la remplacer par la présente délibération ;
- **RETIENT, ACTUALISE** et **CLOTURE** l'opération ci-après présentée :



Opération N°01-2016 « TRAVAUX DE VOIRIE »					
Autorisation de programme =					<b>98 324</b>
Crédits de paiement	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Réhabilitation des trottoirs - Arc en Sud IV	23 096	75 228	-	-	98 324
<b>Total CREDITS</b>	<b>23 096</b>	<b>75 228</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 324</b>
Ressources envisagées	2016	2017	2018	2019	TOTAL
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres et emprunts)	23 096	71 439	- 12 340	-	82 195
FCTVA	-	3 789	12 340	-	16 129
SUBVENTIONS	-	-	-	-	-
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>23 096</b>	<b>75 228</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 324</b>

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL32\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) « N°2-2013 relative à la réhabilitation de voirie »

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Nombre de conseillers**

En exercice	27
Présents	18
Votants	23

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 mars 2013 portant instauration d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour les programmes « Terrain de football en synthétique » et « Voirie – Réhabilitation des Talleries » ;

Vu la délibération du 22/11/2016, adoptée dans le cadre du Budget supplémentaire 2016 de la Commune ;

Vu la délibération du 04/04/2017, adoptée dans le cadre du Budget primitif 2017 de la Commune ;

Vu la délibération du 14/11/2017, adoptée dans le cadre du Budget supplémentaire 2017 de la Commune ;

Considérant les ajustements définitifs nécessités par les règlements effectifs de travaux réellement intervenus sur 2017 ;

Considérant les nouveaux projets de sécurisation appréhendés dans le cadre de la préparation budgétaire 2018 et pouvant être rattachés à cette AP/CP ;

Vu le Budget primitif 2018 adopté lors de cette même séance ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 14/11/2017 et à la remplacer par la présente délibération ;
- **RETIENT** et **ACTUALISE** l'opération ci-après présentée :

Opération N°02-2013 « REHABILITATION DE VOIRIE »								
Autorisation de programme =					1 534 052			
Crédits de paiement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Réhabilitation des Talletes – tranche ferme	113 596	2 424						116 020
Réhabilitation des Talletes – tranche conditionnelle 1	181 943	6 966						188 909
Réhabilitation des Talletes – tranche conditionnelle 2								-
Sécurisation rue du Fanal	9 059							9 059
Sécurisation route de la Chapelle	105 499							105 499
Sécurisation rue du Mai		6 900	249 266					256 166
Sécurisation route de Châteauneuf Trouy Nord				52 702				52 702
Sécurisation route du Subdray (RD31)		2 100		87 742				89 842
Sécurisation rue du Grand Chemin (CD7)		3 000			80 343			83 343
Sécurisation avec aire de stationnement impasse du Peson						75 000		75 000
Autres travaux divers d'aménagement de voirie	8 124	52 346	178 933					239 403
Aire de stationnement route de la Chapelle			111 235	-				111 235
Action en faveur de la sécurité routière		5 294	7 818	11 798				24 910
Plantations			2 683	2 892	2 008	3 000		10 583
Etudes			18 450	23 634	8 703	10 810		61 597
Travaux enfouissement PAVE		5 552						5 552
Travaux d'enfouissements des réseaux Rues du Mai + Acacias et impasse Chicane		104 231						104 231
<b>Total CREDITS</b>	<b>418 221</b>	<b>188 813</b>	<b>568 386</b>	<b>178 768</b>	<b>91 054</b>	<b>88 810</b>	<b>-</b>	<b>1 534 052</b>
<b>Ressources envisagées</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>TOTAL</b>
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres)	233 221	99 064	538 627	77 531	19 809	73 873	- 14 568	1 042 125
FCTVA		64 749	29 759	93 238	29 325	14 937	14 568	232 007
EMPRUNT	160 000							160 000
SUBVENTIONS	25 000	25 000	-	8 000	41 920			99 920
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>418 221</b>	<b>188 813</b>	<b>568 386</b>	<b>178 768</b>	<b>91 054</b>	<b>88 810</b>	<b>-</b>	<b>1 534 052</b>

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL33\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**  
Admission des produits  
irrécouvrables

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Date de convocation  
03 avril 2018

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

Date d'affichage  
13 avril 2017

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Ont donné Pouvoir :** Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente les admissions en non-valeur, concernant des créances émises initialement au titre du Budget annexe « bâtiment commercial ».

Vu l'état P 511 édité par le trésorier, en date du 10 novembre 2017, concernant les divers produits non recouverts à cette même date ;

Considérant que l'avis du Conseil municipal doit faire l'objet d'une délibération ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur des produits déclarés irrécouvrables tels qu'il suit :

ÉTAT P511 liste n°2359390212 :

Année 2015 – Titre 23	0.19 €
Année 2015 – Titre 37	0.19 €
Année 2016 – Titre 34	0.18 €

**TOTAL DE LA DÉPENSE IMPUTABLE A L 'ÉTAT P511 – liste 2359390212 = 0.56 €**

- **PRÉCISE** par ailleurs que la dépense en découlant, est inscrite dans le cadre du Budget Primitif de l'entité annexe « Bâtiment commercial 2018 », à laquelle elle se rapporte ; imputation comptable à l'article 6541 du chapitre 65.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL34\_2018-DE/

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Approbation du plan d'alignement établi par la société de géomètres Expert Metric, nécessaire à l'acte de transfert des voies et réseaux dans le domaine public communal

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT jusqu'au thème « la commande publique »

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN.

**Nombre de conseillers**

En exercice 27  
Présents 18  
Votants 23

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 318-3, R. 318-10 et 318-11 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3, 141-4 et R. 141-4 à R. 141-9 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20/11/2012 par laquelle le Conseil municipal a :

- émis un avis favorable à la clôture de l'enquête publique relative à la rétrocession des voies et réseaux du lotissement de la Vallée Verte à la ville de Trouy ;
- et décidé de transférer d'office et sans indemnité dans le domaine public le lotissement « La Vallée Verte » et ses espaces communs.

Vu l'état parcellaire des voies et réseaux établi dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 au 29 octobre 2012 pour une voirie d'une longueur de 1 311 m, des chemins piétonniers d'une longueur de 417 m et les espaces communs du lotissement « La Vallée Verte » d'une emprise de 6 807 m<sup>2</sup> ;

Considérant que le classement dans le domaine public communal doit faire l'objet des formalités de publication foncière ;

Considérant que, lors de chaque acquisition dans le lotissement, il a été attaché à chaque lot vendu des tantièmes indivis (différents selon les actes) dans des parcelles consistant en voirie, chemin piétonnier et espaces verts ;

Considérant que les droits indivis dans les parcelles de voirie, espaces verts et chemin piéton ont été donnés en garantie aux banques au même titre que le lot principal ;

Considérant que des parcelles se trouvent encore aujourd'hui pour la plupart grevées d'inscriptions hypothécaires qu'il convient de lever afin que les biens vendus soient libres de toute inscription ;

Considérant que l'accord des banques est nécessaire pour dégrever les parcelles indivises avant de pouvoir les rétrocéder à la ville de Trouy ;

Considérant que certains établissements financiers demandaient des frais pour procéder aux mains levées ;

Considérant que cet état de fait entrave la rédaction de l'acte par le notaire, maître Bruno Bergerault, face à l'impossibilité de recueillir la totalité des signatures et accords des riverains propriétaires dont certains ont changé suite à diverses mutations ;

Considérant que l'acte portant classement d'office comporte également l'approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique ;

Vu le devis n° D1710069 du 20/10/2017 établi par EXPERT METRIC pour un montant de 3 624 € TTC à la demande de la ville de Trouy ;

Vu son acceptation par Monsieur le Maire en date du 30/10/2017 ;

Vu le plan d'alignement réceptionné le **29 mars 2018** ;

Monsieur le Maire-Adjoint, en charge du suivi de ce dossier dans le cadre des contentieux, propose au Conseil municipal d'approuver le plan d'alignement afin de permettre de régulariser ce dossier afin que Maître Bruno BERGERAULT puisse effectuer les formalités de publicité foncière ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan d'alignement du lotissement de la vallée verte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités se rapportant à cette décision ou si ce dernier est empêché, l'un des adjoints, Madame Béatrice RATELET ou Monsieur Roland GOGUERY, avec la possibilité d'agir séparément, à signer l'acte notarié.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL35\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Actualisations à apporter en raison de la modification des seuils des marchés publics au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la délibération portant délégation du Conseil municipal au Maire - Abroge et remplace la délibération N° 52-2017 du 13/06/2017

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.  
Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Date de convocation  
03 avril 2018

Date d'affichage  
13 avril 2017

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 17  
Votants 23

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettant au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire notamment sur les limites ou conditions à fixer par l'assemblée délibérante dans le cadre de plusieurs délégations ;

Le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes ci-après énumérées ;



- **DIT** que, conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation,
  - La présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat,
  - Cette délibération est à tout moment révocable,
  - Les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notifications et transmissions légales et réglementaires.
- **PRÉCISE** que les décisions relatives aux domaines ayant fait l'objet de la délégation seront prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil municipal (article L. 2122-23 du CGCT).

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de plus ou moins 50% des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, **dans la limite des prévisions budgétaires dûment votées par le Conseil municipal et en conséquence inscrites aux Budgets primitif ou supplémentaire et/ou dans une décision modificative de l'année N, soit de l'exercice budgétaire en cours**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à **221 000 € HT** (au lieu et place de 209 000 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% et lorsque ces crédits sont inscrits au Budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 e ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions fixées par le Conseil municipal ainsi qu'il suit sous réserve de l'avis des commissions municipales de l'aménagement du territoire (thème : Urbanisme) et de la vie municipale et locale (thème : des Finances). La commission « Aménagement du territoire » sera chargée d'examiner le projet motivant l'exercice du Droit de Préemption Urbain et la commission « Vie municipale et locale » vérifiera les moyens financiers permettant l'exercice du DPU ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal et de transiger avec les tiers **dans la limite de 1 000 €** et selon les conditions suivantes :

- En défense : tout recours pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du Conseil municipal.
- En attaque : tout référé, devant toute juridiction (référé conservatoire, référé instruction, référé précontractuel, référé suspension, référé expertise dans le cadre des marchés publics) ;
- En tant que demandeur ou défendeur : devant toutes les juridictions, en première instance, y compris en appel et en cassation.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les limites fixées par le Conseil municipal : **dans la limite de 10 000 € par sinistre et dans le respect des procédures de constat, de responsabilité et de capacités budgétaires ;**

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311- 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal de **150 000 € par année civile ;**

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même Code et dans les conditions fixées par le Conseil municipal :

- Pour un montant inférieur à 200 000 € ;
- Et dans le cadre du périmètre d'exercice décidé par délibération du 15/12/2010 N° 27-2010 portant instauration du droit de préemption sur les commerces.

Rappel du périmètre :

**SUR TROUY BOURG** : Rues Louise Michel, du 19 mars 1962, des Acacias, du Grand Chemin, Avenue des Anciens Combattants.

**SUR TROUY NORD** : Route de Châteauneuf, Avenue de Saint Amand, Avenue Roland Garros.

Sans changement

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 € ;

25° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes

- pour des projets d'investissement et de fonctionnement présentés par les commissions municipales, approuvés par le Bureau municipal et dont le montant total est inférieur à 50 000 € HT ;

26° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans les conditions suivantes :

- sous réserve de l'avis de la commission de la vie municipale et locale (thème : des Finances) qui vérifiera les moyens financiers permettant les travaux liées aux autorisations d'urbanisme susvisées dans la limite d'un montant de 20 000 € ;
- sous réserve de ne pas compromettre la continuité du service public et la sécurité des personnes ;
- et sous réserve de l'avis des commissions municipales de l'aménagement du territoire (thème : Urbanisme) qui sera chargée d'examiner les projets.

Cette délégation est également consentie à Monsieur le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire et dans les conditions susvisées.

27° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DELI36\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Actualisations à apporter en raison de la modification des seuils des marchés publics au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au règlement des MAPA - Abroge et remplace la délibération et le règlement du 18/02/2014

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.  
Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Nombre de conseillers**

En exercice	27
Présents	17
Votants	23

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le règlement interne de la ville de Trouy relatif aux marchés à procédure adaptée dit MAPA adopté par le Conseil municipal en sa séance du 18 février 2014 mise à jour par délibération N° 21-2014 du 18/02/2014 ;

Vu la modification des seuils des marchés publics applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

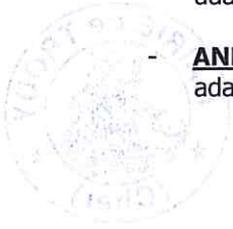
Considérant que l'actuel règlement interne de la Ville de Trouy relatif aux marchés à procédure adaptée dit MAPA nécessite une nouvelle mise à jour ;

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre en considération le nouveau règlement interne de la Ville de Trouy relatif aux marchés à procédure adaptée dit MAPA ;

Monsieur le Maire présente à cet effet le nouveau règlement à l'Assemblée ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le nouveau règlement interne de la ville de Trouy relatif aux marchés à procédure adaptée dit MAPA et ses annexes.
- **ANNULE** le précédent règlement interne de la ville de Trouy relatif aux marchés à procédure adaptée dit MAPA en date du 18 février 2014 et le **REMPLECE** par le présent règlement.



Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Objet :**

Décision municipale :  
relative aux loyers des  
baux commerciaux  
locaux du bâtiment  
commercial

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

Date de convocation  
03 avril 2018

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Date d'affichage  
13 avril 2017

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 17  
Votants 23

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

**Ont donné Pouvoir :** Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.  
Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les locaux commerciaux sis 2 rue Louise Michel à Trouy appartenant au domaine privé de la ville de Trouy et sont à ce titre loués,

Vu le bail commercial :

1. Du 10/02/2009 signé initialement avec Madame Estelle COURTIN, ayant cédé le 01/06/2015 son fonds de commerce à Madame Laura CHOQUET, esthéticienne ; bail arrivé à échéance le 28/02/2018 ;
2. Du 28/04/2015 signé avec Monsieur Nicolas PAPIN, charcutier-traiteur, dont la période triennale arrivera à échéance le 17/05/2018 ;
3. Du 30/06/2015 signé avec Monsieur Saïd TAOUHA, épicier, dont la période triennale arrivera à échéance le 1<sup>er</sup>/07/2018.

Vu la délibération du 13/06/2017, portant délégation du Conseil municipal au Maire notamment l'alinéa 5, autorisant Monsieur le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu les conditions générales et tarifaires de ces locaux ;

Vu le Bureau municipal du 6/02/2018 qui a étudié les revalorisations éventuelles des loyers.

Considérant que la Collectivité est très attachée au maintien de ses commerces de proximité mis au service de la population, lesquels contribuent à valoriser le cadre de vie de la cité, il a été décidé de ne pas augmenter les loyers ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du renouvellement des baux commerciaux susvisés portant maintien des loyers tels que ci-après :

Etat récapitulatif loyers bâtiment commercial	loyers mensuels actuels					évolution si loyers augmentés				
	montant HT	montant TTC	surface	prix HT /m <sup>2</sup>	prix TTC /m <sup>2</sup>	montant HT	montant TTC	prix HT /m <sup>2</sup>	prix TTC/m <sup>2</sup>	évolution
ESTHECIENNE/Laura CHOQUET	360,00	432,00	40,00	9,00	10,80	367,36	440,83	9,18	11,02	2,04%
EPICERIE/Saïd TAHOUA	784,00	940,80	122,62	6,39	7,67	800,03	960,04	6,52	7,83	2,04%
CHARCUTIER TRAITEUR/Nicolas PAPIN	392,00	470,40	61,39	6,39	7,66	400,02	480,02	6,52	7,82	2,05%
<b>TOTAL /mois</b>	<b>1 536,00</b>	<b>1 843,20</b>	<b>224,01</b>			<b>1 567,41</b>	<b>1 880,89</b>			<b>31,41 €/mois</b>
<b>TOTAL /an</b>	<b>18 432,00</b>	<b>22 118,40</b>				<b>18 808,92</b>	<b>22 570,70</b>			<b>376,92 €</b>

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Objet :**

Vœu présenté par le  
Conseil régional  
Centre-Val de Loire  
« NON AU  
DÉMANTELEMENT DU  
RÉSEAU FERROVIAIRE  
DU QUOTIDIEN »

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

**Nombre de conseillers**

En exercice 27  
Présents 17  
Votants 23

**Ont donné Pouvoir :** Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la lettre en date du 23 mars 2018 de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire informant Monsieur le Maire des conclusions du rapport du 14/02/2018 de Jean-Cyril SPINETTA lequel propose au gouvernement l'abandon de l'entretien des petites lignes ferroviaires et pour certaines leur fermeture sèche ;

Considérant que la Région se verrait seule à financer les travaux nécessaires au maintien du service ;

Considérant que 6 lignes de la Région sont concernées :

1. Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours,
2. Chartes-Courtalain
3. Tours-Chinon
4. Tours – Loches
5. Salbris-Valençay

6. Bourges – Montluçon

Vu l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée régionale du 22/02/2018 d'un vœu pour appeler à la mobilisation et prendre une position ferme ;

Considérant que Monsieur le Président invite les assemblées des communes, des intercommunalités et des départements de la Région à adopter un vœu similaire.

Le Conseil municipal **ADOpte** le vœu tel que ci-annexé.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Objet :**

Fixation d'un tarif  
journalière complète pour  
les mercredis en raison  
du passage à une  
semaine scolaire de  
4 jours

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

Date de convocation

03 avril 2018

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Date d'affichage

13 avril 2017

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	17
Votants	23

**Ont donné Pouvoir :** Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les propositions tarifaires 2018 du service « Enfance-Scolaire » de TROUY pour les services suivants :

- Mercredis,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 27 mars 2018 ;

En vertu de la délibération du Conseil municipal du 13/06/2017, donnant délégation au Maire de fixer, dans la limite de plus au moins 50 %, des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, Monsieur le Maire rend compte à l'assistance de la présente décision ;

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la fixation des tarifs tels que ci-après pour l'année 2018, qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## **1/ DISPOSITIONS COMMUNES**

### **RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY :**

Enfants habitant la commune de TROUY,  
 Enfants scolarisés sur l'une des écoles de TROUY,  
 Enfants dont les grands-parents habitent la commune de TROUY,  
 Enfants placés en famille d'accueil sur TROUY (prise en compte quotient famille d'accueil)  
 Enfants dont les parents travaillent à la Mairie de TROUY.  
 Ressortissants des communes ayant signées une convention de partenariat déléguant la facturation au service enfance de la commune de TROUY.

### **RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURES :**

Enfants dont la commune n'a pas signé une convention avec la commune de TROUY, dans la limite de 5 inscrits de la même commune. Au-delà de 5 inscrits une convention devra être signée entre la commune de TROUY et la commune concernée. Dans le cas contraire le prix de revient sera appliqué pour la facturation.

### **2/ TARIFS DES MERCREDIS EDUCATIFS JOURNÉE COMPLETE :**

Réservation pour le mois ou la semaine (Au maximum une semaine avant les dates effectives de réservation)  
 Modification des réservations possible le mercredi précédent la semaine à modifier.  
 Facturation des présences réservées par la famille (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).  
 Application d'un supplément pour les fréquentations sans réservation.

#### **2-1/ RESSORTISSANTS DE LA COMMUNE DE TROUY (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018):**

<b>QUOTIENTS</b>	<b>Journée Complète</b>
0 à 1000 Cartes CAF	7,12 €
1001 à 1400	10,36 €
Plus de 1400	11,78 €

#### **2-2/ RESSORTISSANTS DE COMMUNES EXTERIEURS (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018):**

<b>REGIME</b>	<b>Journée Complète</b>
Cartes CAF	22,74 €
Autres ressortissants	25,88 €

#### **2-3/ Tarif supplémentaire en cas de non réservation :**

- Pénalité de 4 € par présence non réservée.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL40\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Participation de la Ville  
à l'organisation des  
classes de neige par  
l'école élémentaire de  
Trouy Bourg

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHÉ, Marc SOUDY.

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

**Nombre de conseillers**

En exercice	27
Présents	17
Votants	23

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.  
Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de classe de neige présenté par l'école élémentaire de Trouy Bourg au titre de l'année scolaire 2017/2018 pour les élèves de Ce2/Cm1 et le Cm1/Cm2 ;

Vu la participation du Conseil départemental du Cher ;

Vu les propositions du Service municipal Enfance-Scolaire,

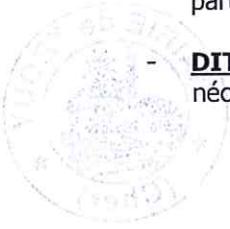
Vu les avis favorables de la Commission Enfance-Scolaire et du Bureau municipal ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la participation de la ville de TROUY au séjour de l'école élémentaire de Trouy Bourg pour un montant global estimé à 1843 €, distribué d'une part selon un quotient familial et d'autre part sur la base d'une participation fixe de 31 € pour tous les foyers dans un souci d'équité.
- **DIT** que la présente participation sera inscrite au Budget primitif 2018 et sera versée dès que nécessaire.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO



**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEC41\_2018-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Décision municipale :  
Avenant au MAPA N°  
05-2017 « travaux de  
rénovation de l'EJMT »  
N° 1 portant sur la  
prolongation du délai  
d'exécution du marché

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

Date de convocation  
03 avril 2018

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Date d'affichage  
13 avril 2017

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 17  
Votants 23

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

**Ont donné Pouvoir :** Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.  
Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance du N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le marché n° 05-2017 portant sur « la rénovation de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT » ;

Vu les dates relatives au marché ;

Vu la notification de la tranche ferme aux entreprises retenues ;

Considérant que suite à la non intervention de l'entreprise AMS MORETTES SARL titulaire du lot N° 04 « menuiseries extérieures – serrurerie » dans les délais impartis pour la pose des menuiseries extérieures,

l'intervention de tous les autres corps d'état est repoussée, avec pour conséquence une date de fin de chantier déclarée au 15 avril 2018, au lieu du 20/01/2018, les travaux ayant démarré le 20/09/2017 pour une durée de 4 mois.

Vu l'avis favorable de la commission MAPA pour prolonger le délai d'exécution du marché au 15/04/2018 et en conséquence modifier les délais initiaux prévus au marché ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la signature des avenants n°1 du marché n° 05-2017, pour tous les lots, portant modification de la date de fin de chantier de la tranche ferme au 15 avril 2018.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEC42\_2018-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Décision municipale :  
Avenant au MAPA N°  
05-2017 « travaux de  
rénovation de l'EJMT »  
N° 2 portant sur des  
travaux  
complémentaires des  
lots 1, 3 et 7

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

Date de convocation

03 avril 2018

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Date d'affichage

13 avril 2017

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	17
Votants	23

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.  
Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance du N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le marché n° 05-2017 portant sur « la rénovation de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT » ;

Vu la tranche ferme des lots N° 1 et 3 ainsi qu'il suit :

LOTS	OBJET	ENTREPRISES	Montant TF € HT	Montant avenant € HT	%	Nouveau montant TF € HT	montant TTC
LOT N°1	Gros œuvre VRD Ravalement	ECB	56 372,50	2 440,00	4,33%	58 812,50	70 575,00
LOT N° 3	Charpente métallique Couverture bacs secs	BOURGES ETANCHEITE	55 698,83	2 273,92	4,08%	57 972,75	69 567,30
LOT N° 7	Revêtement Sol Faïence	SBCR SAS	18 954.55	543.00	2.86 %	19497.55	23 397.06

Vu les travaux supplémentaires et annexes qui ont été effectués à la demande et avec l'accord du maître d'ouvrage, pour assurer la parfaite réalisation des ouvrages et notamment :

- Réfection et réparation des réseaux existants pour un montant de 2 440 € HT.
- Travaux de sous-face et bandeau pour un montant de 2 273.92 € HT.

Vu les avenants N°2 au MAPA 05-2017 acceptés et signés par Monsieur le Maire ;

Vu le Budget primitif 2018 de la Commune prévoyant dans le cadre des programmes d'investissement ces travaux ;

Considérant que les présents avenants ont respectivement une incidence financière de + 4.33 % et 4.08 % par rapport aux tranches notifiées susvisées ;

En application de la délibération 13 juin 2017, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa 4 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 209 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% et lorsque ces crédits sont inscrits au Budget* » ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 20/02/2017 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision approuvant les avenants N° 2 au marché référencé MAPA N° 05-2017 de :
  - 2 440.00 € HT soit 2 928.00 € TTC portant la tranche ferme du lot N° 1 à 58 812.50 € HT soit 70 575 € TTC ;
  - 2 273.92 € HT soit 2 728.70 € TTC portant la tranche ferme du lot N° 3 à 57 972.75 € HT soit 69 567.30 € TTC ;
  - 543.00 € HT soit 651.60 € TTC portant sur la tranche ferme du lot N° 7 à 19 497.55 € HT soit 23 397.06 € TTC.

La totalité de la tranche ferme du marché N° 05-2017 passe en conséquence de 304 128.88 € HT à **309 385.80 € HT** soit de 364 954.66 € TTC à **371 292.96 € TTC**.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL43\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Modification des  
statuts : compétences  
facultatives Centre  
aqua-ludique et Centre  
de congrès

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Date de convocation  
03 avril 2018

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

Date d'affichage  
13 avril 2017

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 17  
Votants 23

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

**Ont donné Pouvoir :** Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définissant les compétences obligatoires et optionnelles des communautés d'agglomération ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au transfert de compétences des communes vers un Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

Vu le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire de Bourges Plus en date du 19 février 2018 portant modification des statuts ;

Considérant que l'article L. 5211-17 du CGCT autorise les communes à transférer à tout moment certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ;

Considérant que l'agglomération souhaite prendre deux nouvelles compétences facultatives afin de pouvoir réaliser et gérer des équipements structurants permettant de renforcer son potentiel touristique, son attractivité et son image ;

Considérant que les compétences dont il est envisagé le transfert sont les suivantes :

- Création et gestion de centres aqua-ludiques créés par l'agglomération ;
- Création et gestion de centres de congrès créés par l'agglomération.

Considérant que la compétence de l'agglomération se limitera pour la compétence aqua-ludique aux équipements nautiques qui pourrait être créés à partir du transfert de la compétence et dont la vocation première est le caractère ludique et de bien-être ;

Considérant que la compétence de l'agglomération en matière de centre de congrès concernera des équipements polyvalents qui seront réalisées après le transfert pour recevoir des événements à vocation majoritairement professionnels ;

L'étendue de ces deux nouvelles compétences facultatives ne s'entend, par conséquent, que d'équipements créés par l'agglomération à l'exception de tous autres équipements préexistants au moment du transfert de compétence pouvant avoir une vocation similaire ;

Considérant que ces modifications nécessitent de mettre à jour les statuts de l'agglomération, le Conseil Communautaire de Bourges Plus du 19 février 2018 a donc décidé de modifier les statuts de l'Agglomération conformément au projet ci-joint à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification des statuts de Bourges Plus joints en annexe.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180410-DEL44\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 16/04/2018



**Objet :**

Révision du pacte  
Financier et Fiscal de  
Solidarité

Communautaire de la  
Communauté  
d'Agglomération de  
Bourges – Révision libre  
de l'Attribution de  
Compensation

L'an deux mille dix-huit le dix avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY.

**Date de convocation**

03 avril 2018

**Étaient absents :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Olivier GALOPIN, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

**Date d'affichage**

13 avril 2017

**Étaient excusés :**

Mesdames et Messieurs, Sandrine FLOUZAT, Frédéric JOUBAUD, Laetitia PREVOST, Laurent GOSCINSKI, Sophie SARIAN, Nathalie BERNIOT.

**Nombre de conseillers**

En exercice 27  
Présents 17  
Votants 23

**Ont donné Pouvoir :**

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,  
Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU,  
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,  
Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.  
Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 25 du Conseil Communautaire de Bourges Plus du 19 Février 2018,

Vu le rapport de la CLECT du 16 Janvier 2018,

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Bourges a décidé de mettre en place un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire. Rédigé dans un esprit d'adhésion collective et une ambition partagée, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire décline cinq leviers d'actions, fixant les règles renouvelées des principales relations financières entre les collectivités. Les thèmes qui avaient été adoptés sont les suivants :

- Attribution de compensation,
- Fonds de concours à l'investissement des communes,
- Contribution au FPIC,
- Mise en place d'un observatoire fiscal au bénéfice de l'ensemble des membres de l'agglomération,
- Dotation de Solidarité Communautaire.

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire a été adopté pour la période 2015-2020 et prévoit la faculté de réviser ce dernier à mi-parcours.

Lors sa séance du 19 février 2018, le Conseil Communautaire de Bourges Plus a approuvé les modifications suivantes :

1. La suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire à compter de 2018 afin de cristalliser celle-ci dans l'Attribution de Compensation, conformément au rapport de la CLECT du 16 Janvier 2018,
2. L'intégration dans les Attributions de Compensation des Communes membres d'un montant de DSC figé et non révisable à compter de 2018,
3. La prorogation de 12 mois du Fonds de Concours 3<sup>ème</sup> Génération,
4. La création et la mise en place du Fonds de Concours 4<sup>ème</sup> Génération, augmentant la dotation des communes à compter de 2018,
5. L'intégration du Fonds de Concours Spécifique du Canal de Berry à Vélo,
6. L'intégration du Fonds de Concours pour la MCB2,
7. L'intégration de la participation financière de Bourges Plus pour la construction de la Rcade Nord-Ouest.

Afin de traduire l'importance du pacte et sa large adhésion, son approbation est acquise à la majorité des deux tiers du Conseil communautaire et à la majorité qualifiée des Conseils municipaux prévue au 1<sup>er</sup> alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT (2/3 au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population).

Enfin, il convient de préciser que le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire ne prévoit pas, à ce stade, les conditions d'une éventuelle extension de l'agglomération, ce qui impliquera, le cas échéant, de procéder à une révision du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la révision du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire entre Bourges Plus et ses communes membres annexé à la présente délibération et de traduire ainsi l'engagement de notre commune d'en accepter les règles et préconisations ;
- **APPROUVE** la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire à compter de 2018 ;
- **APPROUVE** l'abondement de l'Attribution de Compensation de la commune de Trouy d'un montant de 27 545 €, conformément à la délibération n° 25 du Conseil Communautaire du 19 février 2018 adoptée au vu du rapport de la CLECT du 16 janvier 2018.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO